

# Séjours à l'étranger

## Vade-mecum Etudiants OUT

Vous êtes nombreux à souhaiter passer une partie de votre cursus à l'étranger, que ce soit dans le cadre du programme Erasmus ou d'autres types d'accords d'échanges d'étudiants.

Pour vous aider, l'Université a créé une cellule d'assistance et mis au point une procédure d'inscription décrite en détail à l'adresse : [http://www.ulg.ac.be/cms/c\\_13806/etudiant-dechange-de-lulg-out](http://www.ulg.ac.be/cms/c_13806/etudiant-dechange-de-lulg-out).

Vous êtes encouragés à partir durant votre 2<sup>ème</sup> master. Néanmoins, et moyennant accord du coordinateur départemental et du président de jury de cycle, votre séjour pourrait également être envisagé dans les années antérieures (1<sup>er</sup> master , 3<sup>ème</sup> bac).

Au niveau de la Faculté, la personne ressource est Mme Isabelle Hamande (B52, 0/429, 04/366 93 15). Elle vous encadrera dans vos démarches administratives, récoltera les relevés de notes et vous aidera à communiquer avec les différentes parties intervenant dans la création de votre dossier.

Au niveau du département, la personne ressource est le coordinateur départemental. Ce dernier sera exclusivement chargé de votre dossier académique : en concertation avec votre président de jury de cycle, il approuvera la liste des cours à suivre dans l'université d'accueil.

Le but de ce vade-mecum est de préciser les étapes de la procédure d'inscription à un séjour à l'étranger, et surtout de bien identifier le rôle des personnes ressources.

- Choix d'une destination et inscription en ligne à l'ULg
- Inscription à l'université d'accueil
- Etablissement du programme de cours (learning agreement)
- Stage ou travail de fin d'études à l'étranger
- Bourses, logement, frais de déplacements

### Choix d'une destination et inscription en ligne à l'ULg

La destination de votre séjour sera choisie en fonction de plusieurs critères. Parmi ceux-ci, la langue dans laquelle seront donnés les cours est évidemment un critère fondamental.

Le coordinateur départemental (voir annexe) peut également vous donner des informations sur l'attrait académique de certaines universités, en fonction de votre spécialité.

L'université d'accueil doit être choisie dans une liste de destinations possibles, mise à jour chaque année pour la Faculté des Sciences Appliquées. Il s'agit d'universités avec lesquelles des accords d'échanges bilatéraux ont été signés. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : [http://www.ulg.ac.be/cms/c\\_48635/iframe-carte-partenaires-par-faculte](http://www.ulg.ac.be/cms/c_48635/iframe-carte-partenaires-par-faculte)

Le Service des Relations Internationales vous informera quant à lui sur toutes les matières non-académiques (aides financières, logement, ...). Il dispose également des rapports rédigés par les anciens étudiants « out », et vous invite à les consulter de manière à recueillir les avis de vos prédécesseurs.

Dès que votre choix s'est porté sur une destination particulière, une procédure d'inscription en ligne doit être suivie pour l'Université de Liège.

Les informations sont disponibles à l'adresse suivante : [http://www.ulg.ac.be/cms/c\\_13806/etudiant-dechange-de-lulg-out](http://www.ulg.ac.be/cms/c_13806/etudiant-dechange-de-lulg-out).

La personne de contact est Anne-Françoise Rogister (Anne-Francoise.Rogister@ulg.ac.be).

**Attention** : Veillez bien à respecter les dates limites d'inscription !

## **Inscription à l'université d'accueil**

Pratiquement toutes les universités d'accueil demandent aux étudiants étrangers « entrants » de suivre une procédure d'inscription chez elles.

La procédure à suivre dépend de chaque université, de même que les échéances (parfois assez tôt pour certaines !).

Nos étudiants « out » sont donc invités à consulter rapidement les pages web de leur université d'accueil. Les conseils d'anciens étudiants ayant séjourné dans cette université peuvent s'avérer très utiles à ce propos, de même que celui du coordinateur départemental.

Cette procédure nécessite souvent la proposition d'un programme de cours.

En fin d'inscription, l'université d'accueil envoie à l'étudiant une lettre d'acceptation.

## **Etablissement du programme des cours (learning agreement)**

Ce programme s'établit sur base d'une proposition de l'étudiant adressée au coordinateur départemental (copie à Mme Hamande). Le learning agreement doit également être signé par le Président de Jury de cycle de votre filière.

En premier lieu, l'étudiant consulte les pages web de l'université d'accueil, et identifie les cours accessibles aux étudiants étrangers «In». Parmi ces enseignements, il choisira un ensemble de cours pour 30 ECTS par semestre (33 ECTS pour les ingénieurs civils architecte, à prester durant le 1<sup>er</sup> semestre du 2<sup>ème</sup> master) et donc 60 ECTS pour un séjour d'une année académique, en respectant autant que possible l'équivalence avec le programme des cours de son cursus à l'université de Liège.

L'étudiant transmet ensuite sa proposition motivée au coordinateur départemental, ainsi que l'ensemble des informations relatives à cette proposition (liens de pages web, description de cours, etc...).

En concertation avec le président du jury de cycle dont relève l'étudiant, le coordinateur départemental pourra suggérer des modifications au programme de cours proposé, avant de l'approuver.

Ce programme de cours est enfin soumis pour approbation au coordinateur départemental de l'université d'accueil. Il fera l'objet d'un document officiel (learning agreement), signé par les responsables départementaux et institutionnels des deux universités.

**Remarques :**

- Ce document peut encore être modifié par la suite, même pendant le séjour de l'étudiant à l'étranger, par exemple en raison de cours supprimés ou d'incompatibilité d'horaires. Il arrive d'ailleurs fréquemment que ce soit le cas. Les corrections éventuelles doivent être impérativement envoyées à Mme Hamande.
- Dans certains pays, le premier quadrimestre se termine lorsque notre 2<sup>ème</sup> quadrimestre a déjà commencé. Attention à cette particularité !!

## **Stage ou travail de fin d'études à l'étranger**

De nouvelles bourses Erasmus permettent aux étudiants d'effectuer des **stages de trois mois** dans une entreprise ou un centre de recherches à l'étranger (contact : Mme Dominique Frère – [Dominique.Frere@ulg.ac.be](mailto:Dominique.Frere@ulg.ac.be))

La condition première est que l'étudiant dispose dans son cursus d'un stage en entreprise, et que le programme du stage à l'étranger soit accepté par le président du jury de cycle.

Il est donc conseillé de consulter le plus rapidement possible le coordinateur départemental ou le président du jury de cycle.

Pour plus de renseignements sur les modalités du stage, consulter : [http://www.ulg.ac.be/cms/c\\_17659/stages](http://www.ulg.ac.be/cms/c_17659/stages).

Un document d'inscription devra être complété ainsi qu'une convention de stage.

Les étudiants de dernière année peuvent intégrer dans leur programme de cours à l'étranger un **travail de fin d'études**, à condition que l'université d'accueil leur en donne la possibilité. La demande doit donc être effectuée en même temps que le « *learning agreement* ».

Il est vivement conseillé aux étudiants de prendre rapidement contact avec un promoteur de mémoire dans l'université d'accueil. Ce dernier vous proposera un sujet de travail de fin d'études et en assurera le suivi sur place.

Cette démarche peut être d'un niveau de difficulté très variable d'une université à l'autre. L'assistance des coordinateurs départementaux peut être requise, mais l'acceptation finale reste du ressort du promoteur. Il n'est pas toujours possible de remplir cette formalité avant le départ, et certains étudiants profitent de leurs premières semaines de séjour pour prendre connaissance de la procédure suivie par les étudiants locaux.

A la demande du coordinateur départemental et/ou du président de jury de cycle, l'étudiant pourrait être invité à présenter son TFE à Liège afin de mettre en exergue les travaux qu'il a réalisés dans une optique de valorisation de son travail à l'étranger.

## Relevé de notes

En fin de séjour, 1er quadrimestre ou 1ère session, il est **impératif** de s'assurer que le service de mobilité internationale de l'université d'accueil a bien transmis le relevé de notes de façon officielle à Mme Hamande (original par la poste, copie par mail ou fax) qui transmettra au secrétaire de jury concerné. Il est, en effet, plus simple de réclamer ce relevé quand on est encore sur place que par après.

Si vous échouez à un ou plusieurs examens à l'étranger, les solutions varient :

- soit vous présentez à l'ULg, en deuxième session, un examen équivalent (en contenu ou en charge de travail) ;
- soit vous retournez présenter l'examen à l'établissement d'accueil.

Il existe d'autres possibilités :

Remettre un travail, ou encore, par échange de fax, passer l'examen écrit en Belgique sous contrôle académique. Votre coordinateur départemental vous renseignera sur les modalités qu'il prévoit.

Si les résultats des examens passés à l'étranger ne sont pas transmis à temps à l'ULg, pour la délibération en 1<sup>ère</sup> session, vous serez automatiquement délibéré en session de septembre, valeur 1<sup>ère</sup> session.

De même si vous devez présenter des examens à l'ULg mais ne pouvez revenir pour la session de juin, vous devez en avertir votre coordinateur départemental et vous présenterez ces examens au cours de la session de septembre.

## Bourses, logement, frais de déplacements

Pour toutes ces matières non-académiques, il est demandé de s'adresser au Service des Relations Internationales de l'ULg. Le contact est : Anne-Françoise Rogister (Erasmus « OUT »)

**Attention**, l'octroi d'un logement dans la cité universitaire n'est pas systématique dans certaines universités d'accueil. Il est donc nécessaire de s'assurer **avant** de partir que vous avez bien un logement réservé. Si vous en faites la demande dès votre inscription, certaines universités d'accueil ont un service logement qui vous aidera dans vos démarches.

Concernant les demandes de bourse, il existe deux filières pour les ingénieurs :

- la bourse Erasmus ULg (joindre une copie du dernier extrait de rôle des parents au document d'inscription On-Line à renvoyer à Mme Rogister)
- la bourse du Jury Pisart : s'adresser au professeur Jacqueline Lecomte-Beckers (Présidente).

# Autres formes de séjour

Il existe également d'autres possibilités de séjour à l'étranger :

- **Séjour TIME** : 2 ans à l'étranger offrant un double diplôme

Personnes de contact :

- Mr Ludovic Noëls (coordinateur académique pour la Faculté des Sciences appliquées)
- Mme Isabelle Hamande (coordinatrice administrative)

- **Séjour CREPUQ (Québec, Canada)**

Personnes de contact :

Pour la Faculté : Mme Isabelle Hamande

Pour la mobilité internationale : Mme Anne-Françoise Rogister

- **Séjour à Cranfield** : 1 an à l'étranger offrant également un double diplôme :

Personne de contact :

Le professeur Philippe Ngendakumana (coordinateur académique et administratif)

## Annexe :

### Coordinateurs départementaux et FSA

Responsable administrative pour la Faculté des Sciences appliquées : Mme Isabelle Hamande

Les quatre coordinateurs départementaux sont :

- Pour le département d'électricité, électronique et informatique : le professeur Jean-Jacques Embrechts (jjembrechts@ulg.ac.be).

Il est le responsable académique pour les étudiants « in » et « out » des filières suivantes :

- ingénieur civil électricien
- ingénieur civil informatique
- ingénieur civil biomédical
- sciences informatiques, bioinformatique et modélisation
- ingénieur civil physicien (pour ceux dont le programme des cours relève principalement du département Montéfiore)

- Pour le département d'Aérospatiale et Mécanique : le professeur Ludovic Noels (L.Noels@ulg.ac.be)

Il est le responsable académique pour les étudiants « in » et « out » des filières suivantes :

- ingénieur civil aérospatiale
- ingénieur civil électromécanicien
- ingénieur civil mécanicien
- ingénieur civil physicien (pour ceux dont le programme des cours relève principalement du département Aérospatiale et Mécanique)

- Pour le département ARGENCO (architecture - génie géologique - constructions) :

le professeur Jean-Marc Franssen (construction) – JM.Franssen@ulg.ac.be, secondé du professeur Frédéric Nguyen (génie géologique) –F.Nguyen@ulg.ac.be et du professeur sigrid Reiter (Architecture) – Sigrid.Reiter@ulg.ac.be

- Pour le département de Chimie appliquée : Mme Stéphanie Lambert (Stephanie.Lambert@ulg.ac.be)